

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-137 du 22 Mai 1992

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice transitoire 1992 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou (CARDER-ZOU).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

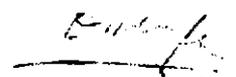
- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N°88-005 du 26 Août 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;
- SUR Rapport du Ministre du Développement Rural
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Mai 1992

 D E C R E T :

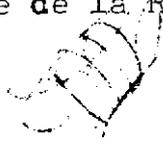
Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice transitoire 1992 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Zou (CARDER-ZOU), tel qu'il est annexé à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1992
par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

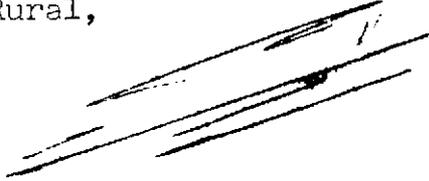

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



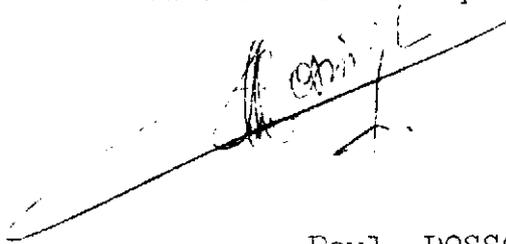
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Développement
Rural,



Richard ADJAHO.-
Ministre intérimaire

Le Ministre du Plan et de la Restuc-
turation Economique,



Paul DOSSOU.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 2 MDR 4 MPRE 4 Autres Ministères 17
SGC 4 DB-DCF-DSDV-DT-CP-DI 5 ENA-INE-FASJEP 3 UNB-GCONB 2 BN-INSAE-CARDER
ZOU 3 JO 1.-